

### - PROPOSER UN PRODUIT

Chaque coopérateur(-trice) peut proposer un produit à la coopérative. Il devra s'assurer avant auprès du trésorier que les fonds nécessaires sont disponibles. Il sera en charge de la relation avec ce producteur et de réapprovisionner lorsque le produit vient à manquer.

- **LE LOCAL** : Dans l'ancienne caserne des pompiers, route de l'Usine à Pouldreuzic (près du collège Notre Dame de Penhors).

- **LA GOUVERNANCE** : horizontale : une personne = une voix

- **LA COOP, UN TIERS-LIEU** : La coop c'est une épicerie mais c'est aussi un réseau, des gens pour faire des choses ensemble. Nous souhaitons être un lieu de partage et d'échange. Aussi, chacun peut proposer des ateliers divers.

- **PARTICIPE AU RÊVE COLLECTIF** : Chaque coopérateur est invité à rajouter dans notre rêve collectif ce qui compte pour lui et ce qui ferait qu'il serait 100% heureux de participer au projet!

- Pour contacter : - L'association : [lessemeursdelabaie@mailo.com](mailto:lessemeursdelabaie@mailo.com)  
- La coopérative : [lacoop-in@mailo.com](mailto:lacoop-in@mailo.com)

Alors ? Ça te dit de faire partie de l'aventure ?

# LA COOP'IN

*coopérative  
alimentaire autogérée  
à Pouldreuzic*



## LA COOPERATIVE autogérée de Pouldreuzic, C'EST QUOI?

C'est une épicerie de village créée à l'initiative de certains de ses habitants. Elle est gérée collectivement et de manière bénévole, on y trouve des produits vendus à prix coûtant. Le projet naît de notre besoin d'agir concrètement face aux enjeux environnementaux et sociaux actuels.

### ● LES PRINCIPES :

- **UNE ORGANISATION HORIZONTALE :** Point de consommateurisme, chaque coopérateur participe à la gestion de la coop pour pouvoir y faire ses courses.
- **L'AUTOGESTION :** Nous nous entraisons pour résoudre les éventuels besoins de l'épicerie. Ça passe par mutualiser les ressources, les fournitures et le système D (débrouille), en priorité. Nous comptons d'abord sur nos propres forces et ressources pour privilégier notre autonomie .
- **DES PRODUITS SECS :** Pour des questions de conservation, la coop propose des produits secs (légumineuses, céréales, farines, sucre, huile, tisanes, boissons, produits d'hygiène....). La gestion de l'épicerie est beaucoup plus simple avec des produits peu périssables.
- **PRODUCTIONS LOCALES POUR LE FRAIS :** Il est possible de compléter l'approvisionnement en épicerie sèche en commandant des produits frais auprès des producteurs locaux partenaires (pain, légumes, fromages, plantes aromatiques...) ; livraison le mardi.
- **EN VRAC :** On cherche à acheter le plus possible en vrac pour limiter les emballages et avoir des meilleurs tarifs.
- **LE PRIX COÛTANT :** Nous voulons des produits de qualité accessibles à tous. Le travail habituellement fait par des salariés est fait par tous, les frais fixes sont payés par tous de manière transparente. Se sont les emplois chez les producteurs qui sont privilégiés en offrant des débouchés locaux même aux petites productions.
- **UNE CONSOMMATION RESPONSABLE :** Nous privilégions les produits issus d'une agriculture responsable et raisonnable vis-à-vis de la santé des personnes et des écosystèmes. En conséquence, les choix seront préférentiellement locaux, biologiques (pas nécessairement labellisés), si possible issus d'entreprises solidaires et limitant les intermédiaires entre producteurs et coopérateurs.
- **PAS DE CAISSIER :** En autonomie, chacun.e doit prendre soin de passer " à la caisse" et de bien débiter son propre compte, de s'acquitter de ses cotisations et adhésions.
- **UN PROJET SOUTENU PAR L'ASSOCIATION LES SEMEURS DE LA BAIE :** La coopérative n'a pas de statut juridique propre, elle est l'émanation d'un collectif de personnes souhaitant expérimenter un fonctionnement horizontal. Néanmoins et afin de répondre aux nécessités institutionnelles, financières, ou de sécurité, l'association des Semeurs de la baie est le support juridique du projet.

### ● FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

#### - COMMENT NOUS REJOINDRE?

Pour faire partie de la coop il faut, chaque année civile :

- ✓ Faire un chèque de participation au frais fixes (assurance du local) à l'ordre de "coop frais fixes" :
  - 20€ pour une personne seule
  - 25€ pour un couple
  - 30€ pour une famille(possibilité de tarif solidaire 5€ sans justificatif)

Le montant de ce chèque comprend l'adhésion de 10 € à l'association des Semeurs de la Baie.

- ✓ Faire un chèque du montant de son choix pour approvisionner son compte coopérateur (pour faire ses courses). Attention, dans la mesure du possible, il faut toujours laisser un minimum de 50 euros sur son compte coopérateur, c'est ce qui permet à l'épicerie d'avoir du stock et de la trésorerie. Ces 50 euros pourront évidemment être consommés si vous désirez quitter la coop.

On met les chèques dans les boites prévues dans le local! Régulièrement le trésorier de service va déposer les chèques en banque (le crédit coopératif).

#### - LES PERMANENCES :

C'est le moment où les Coopérateurs(-trices) viennent faire leurs courses. Pour nous, elles ont lieu les :

- **Samedis de 10h à 12h**

- **Mardis de 16h30 à 18h30**

C'est le principal moment de vie du collectif, celui où les gens se voient et discutent. On y boit souvent du café ou du jus de pomme (ou du cidre). Même si certains ont les clés, personne ne fait ses courses en dehors de ces temps collectifs. Chaque permanence est tenue par au moins deux Coopérateurs(-trices).

#### Tenir une permanence :

Les permanences se font sur la base du volontariat. Pour que ça tourne bien, les coopérateurs sont incités à prendre en charge 2 à 3 permanences par an. Il y a toujours 2 permanents en même temps et les tâches sont toutes expliquées sur un grand panneau dans l'épicerie.

#### Quelles sont les missions?

1. Ouvrir la Coop'in
2. Installer les balances
3. Accueillir les gens, renseigner les curieux de passage
4. Remplir les seaux qui se vident avec le stock
5. Ecrire sur le tableau les produits à recommander.
6. Passer le balai, faire un coup de ménage
7. Fermer la Coop' et transmettre la photo du tableau des permanences et des commandes de frais!

#### - FAIRE SES COURSES :

La plupart des produits sont en vrac, il faut donc amener ses contenants (ou se satisfaire des sacs en papier/tissu disponibles), et peser soi-même sur la balance.

La confiance règne au moment de régler nos achats!

Au lieu de passer à la caisse on inscrit soi-même le montant total de ses courses sur sa fiche Coopérateur(-trice) et on soustrait le montant de ses achats du solde que nous avons versé par chèque.